St Etienne de Serres

Serrous Infos

N°29 **novembre 2010**

Le mot du Maire

Le conseil général va démarrer entre 2011 et 2013 une tranche de travaux en vue d'améliorer les déplacements sur la route départementale 120 principalement entre St Sauveur de Montagut et St Laurent du pape. Le principe de ces travaux, préparés en concertation avec les élus locaux et les professionnels, est de sécuriser et élargir les 13 points noirs identifiés entre le pont du Moulinas et l'entrée de St Laurent du Pape. Le coût de cette première tranche de travaux est de 7millions d'euros, une autre est programmée de 2013 à 2016 pour un coût de 19 millions d'euros. Le détail de ces interventions sera précisé à la réunion voirie programmée ci-dessous. Pendant la durée des travaux la circulation sera perturbée, il faudra faire preuve de patience pour la bonne cause.
Comme indiqué dans le précédent Serrous infos, le conseil souhaite ouvrir ses commissions à tout habitant de la commune souhaitant y participer. Cela peut permettre à chacun de mieux connaître le fonctionnement de la commune et d'y apporter ses idées et compétences. Il est bien entendu que les commissions proposent des actions, préparent les dossiers mais que les prises de décisions finales appartiennent au conseil municipal.

Les dates prévues pour ces commissions sont :

- Le mercredi 1 décembre à 18h : commission eau-aep.
- Le vendredi 3 décembre à 18h : commission bâtiments.
- Le mardi 14 décembre à 18h commission animation.
- Le vendredi 17 décembre à 18h : commission voirie.

Ces réunions se dérouleront à la mairie.

Le conseil a le plaisir de vous inviter à une rôtie de châtaignes le vendredi 26 novembre à partir de 19h30 à la salle des fêtes. Les cuisinières et cuisiniers peuvent se mettre aux fourneaux pour nous amener leur meilleur gâteau. Merci d'avance.

Cordialement Yves Bazin

Infos diverses

Des nouveaux habitants à Serre
Bienvenue à Mathieu Cayrat et Laura Riera Mateus qui emménagent ces jours-ci au Fival et reprennent l'exploitation de leur grands parents et oncle et vont s'orienter vers du maraîchage avec vente sur les marchés.
Bienvenue également à Béatrice Villette qui a loué le logement rénové à Freydier.

La télévision à la salle des fêtes
Un poste de télévision grand écran (109cm) est installé depuis mi-juin à la salle des fêtes. Si vous voulez seul ou en groupe suivre une émission, un match, vous pouvez prendre les clés chez Nathalie Mallet Torrès à l'ancienne cure.
Une notice de mode d'emploi est disponible sous l'écran.
Attention, assurez-vous que la salle des fêtes n'est pas occupée par un autre évènement.
Rappelons que celle-ci est réservée chaque semaine le lundi de 19 h 30 à 22 heures et le vendredi de 17 h à 18 heures pour les cours de théâtre danse (hors période de vacances scolaires)

Travaux église
Le projet de travaux à l'église n'a guère avancé car pour l'instant il n'y a aucune subvention pour aider à leur financement. Des devis ont été établis, une rencontre est prévue avec le père Extra pour les étudier.

Inscription sur les listes électorales
Les personnes nouvellement installées dans la commune ou celles qui ne le sont pas encore, de s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre. Des élections cantonales sont prévues en mars prochain, cela permettra d'y participer.

Aide du CCAS pour les activités des enfants
Pour l'année 2011, le CCAS propose d'apporter une aide aux familles souhaitant inscrire leurs enfants à une activité sportive, école de musique ou cours de théâtre.
Cette aide sera calculée suivant le quotient familial.
Si vous êtes concernés, pensez à vous faire connaître à la mairie.

Mise en place de la TNT (Télévision Numérique terrestre) en Ardèche et sur la commune
Nous avons déjà évoqué cet évènement et les solutions que chacun d'entre nous pouvait mettre en œuvre pour continuer à recevoir la télévision. Vous trouverez dans ce N° un encart détaillant la marche à suivre pour bénéficier de la TNT.

Un incendie de forêt à Serre – Les précautions à prendre

Nous avons vécu dans l'après-midi du 31 aout dernier un incendie de forêt dont les conséquences auraient pu être beaucoup plus graves : par un très fort vent du nord, remontant la vallée d'Auzène d'est en Ouest, le feu a démarré à l'embranchement de la route descendant au Pont d'Auzène et de la route de la Terrasse. Il a couru sur une douzaine d'hectares jusqu'en dessous du hameau du Mas. L'efficacité des Canadairs, très vite déployés à la demande du PC pompiers, a permis d'empêcher que le feu monte sur le Mas. Le déploiement des pompiers au sol avec une quinzaine de camions et environ 80 pompiers a également été de la plus grande efficacité. Le camion du PC a été installé devant la mairie qui a fourni le courant électrique. A 20 heures quand tout risque a été définitivement écarté, les camions pompiers ont « envahi » très pacifiquement tout l'espace

disponible à Chabouix et la salle des fêtes a été ouverte pour la restauration des pompiers. Merci à eux.

Ceci nous conduit à rappeler les bonnes pratiques qui permettent d'éviter au maximum les départs d'incendies :

1 - Réglementation pour les feux en Ardèche

Sur l'ensemble du département ardéchois et compte tenu de l'importance des risques d'incendie de forêts, l'usage du feu fait l'objet de dispositions particulières. L'arrêté préfectoral du 31 mars 2004 réglemente l'emploi du feu.

En cas d'écobuage et chaque fois que vous faites un feu à l'extérieur, des consignes et des démarches doivent être respectés :

- une demande de déclaration d'écobuage ou de feux de végétaux doit être remise à la mairie concernée
- le jour de l'écobuage ou du feu, il faut téléphoner aux pompiers

Tout contrevenant s'expose à des sanctions et pourra être verbalisé par les gendarmes
Pour plus d'informations :
http://www.ardeche.pref.gouv.fr/sections/actions_de_letat/securite/securite_civile/risques/emploi_du_feu/view

2 – Réglementation du débroussaillage

Tout résident dans une maison est tenu de débroussailler autour de sa maison sur une distance de 50 mètres. Si le terrain ne lui appartient pas et que le propriétaire dudit terrain ne fait pas ce débroussaillage malgré la demande du résident, celui-ci peut pénétrer dans ce terrain, débroussailler lui-même ou faire débroussailler par une entreprise et présenter la facture au propriétaire.

.

Employées et employés de la commune, que font-ils ? *suite et fin*

Nous terminons avec ce numéro la présentation des employés communaux avec l'équipe féminine qui travaille au service de l'école pour l'essentiel.

Maryse Dumousseau travaille à mi-temps à la mairie depuis 1998, c'est la plus ancienne. Elle a toujours vécu sur la commune. Elle consacre l'essentiel de son activité à la cantine scolaire où elle assure tout : les achats et le stockage des produits, l'élaboration des menus, la confection des repas, le service à table, la vaisselle et le ménage. Elle gère le budget sous la responsabilité de l'association des parents d'élèves.

Elle assure également le ménage des locaux scolaires, de la mairie et de la salle des fêtes. A ce propos, rappelons aux utilisateurs de la salle des fêtes qu'ils sont tenus de la rendre après usage dans l'état où ils l'on trouvé. Maryse n'est pas chargée du nettoyage après location.

Enfin, elle assure l'accueil des locataires des ou plutôt du gîte rural communal. Lorsque les logements de la commune étaient affectés aux gîtes locatifs saisonniers, ce travail était très important notamment en été. Maintenant, nous avons conservé seulement le logement du Fival en gîte rural. Le relais a, en effet été pris par les gîtes et chambres d'hôtes privés qui se sont beaucoup développé depuis une dizaine d'années (voir article ci-dessous).

Stéphanie Plantin est employée de la commune depuis un peu plus de 7 ans. Elle est maintenant en contrat à duré indéterminée (CDI). Son emploi de 14 heures par semaine lui permet d'être présente en semaine scolaire 20 heures. Elle se consacre exclusivement à l'école où elle assure, sous la responsabilité de l'institutrice, l'encadrement des enfants de la classe maternelle. Le ½ poste d'institutrice maternelle a, en effet été supprimé il ya quelques années et la commune a souhaité poursuivre l'accueil des enfants en maternelle dès 2 ans. En outre, chaque année, elle accompagne les enfants de l'école au cours de leur séjour en classe découverte.

Patricia Bernard est la dernière embauchée de la commune où elle habite depuis la retraite de son mari. Nous avons pu continuer à bénéficier d'un emploi « aidé » après le départ de Laurence Rousseau. Elle est employée 23 heures par semaine.
Elle complète Stéphanie dans la classe maternelle (principalement lorsque cette dernière n'est pas présente. En outre, elle assure la garderie le matin à partir de 7 h 30 et le soir de 16 h 30 à 18 heures et pendant la durée du repas.

Les gîtes ruraux et chambres d'hôtes de la commune

Dans un précédent numéro de Serrous info, nous avons présenté les artisans de la commune. Nous présenterons prochainement les autres acteurs économiques de la commune : agriculteurs, agriculteurs transformateurs.
Aujourd'hui place aux loueurs de gîtes ruraux et chambres d'hôtes : certains vivent de cette activité, mais la plupart ont une autre activité, et la location ne leur apporte qu'un revenu complémentaire plus ou moins important.
Avec plus de 25 hébergements, Saint Etienne de Serres est ainsi la commune de la communauté de communes d'Eyrieux aux Serres qui offre le plus de nuitées touristiques (hors camping). Ainsi, elle produit des taxes de séjour importantes qui servent à faire fonctionner l'office de tourisme et les syndicats d'initiative.
Sont donc présents sur la commune :

Hans et Laurie Berlemon aux Blaches
Marc et Jeanne Charra aux Marzes
Nadine et Bernard Gazet à Cintenat
Barbara Leyge à La Grange
Jacques et Marcelle Meyssonnier au Moulin de Tranchat
Pierre et Odette Meyssonnier à Tranchat
Marianne Van Kinderen et Peter de Vries au Sablas
Et la commune avec le gîte du Fival

Programme des festivités

Samedi 27 novembre à 20h30 à l'espace culturel du Fival

Spectacle proposé par la communauté de communes :

Chants de Resistances par le groupe Megaphone (13 choristes)

Un spectacle sur la mémoire de la lutte, de la résistance, du combat contre toutes les formes d'oppressions, d'asservissements, de tyrannie. Un hymne au courage, aux femmes et aux hommes qui ont défendu la liberté des idées, du Genre Humain.
Une ballade en compagnie de Desnos, Prévert, Hugo, Ferrat, Aragon, Ferré, Micheline Maurel, Fondane, C.Dobzinski, Luis Llach… chants populaires, chants révolutionnaires, chants du maquis, chants d'amour et d'engagement.
Une autre façon de commémorer les différentes formes de résistance par la beauté des textes et des chants !

Les samedi 11 et dimanche 12 décembre,

« Les Musicales d'Automne » proposent deux concerts, voir le dépliant joint. Pour rappel, les Serrous bénéficient automatiquement du tarif réduit.